



**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION
D'UNE CONVENTION SUR LES REGLES DE DROIT
MATERIEL APPLICABLES AUX TITRES INTERMEDIÉS**
Genève, 1 - 13 septembre 2008

UNIDROIT 2008
CONF. 11 – Doc. 46
Original: anglais / français
12 septembre 2008

RAPPORT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS A LA CONFERENCE

(présenté par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)

1. Lors de sa deuxième séance, tenue le 3 septembre 2008, la Conférence a institué un Comité de vérification des pouvoirs, et les délégations de l'Argentine, de l'Australie, de la Grèce, de l'Indonésie et du Nigéria ont été invitées à proposer des candidatures pour ce Comité. Le Département fédéral des affaires étrangères suisse a été représenté en qualité de conseiller.
2. Le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa première séance le 4 septembre 2008, et sa deuxième séance le 5 septembre 2008. Sa composition était la suivante:

M. Mario J.A. OYARZABAL	(Argentine)
M. James POPPLE	(Australie)
M. Ioannis VOULGARIS	(Grèce)
M. Harditya SURYAWANTO	(Indonésie)
H.E. M. Mohammed Kawu IBRAHIM	(Nigéria)
M. Marino CUENAT	(Suisse)
3. Sur proposition de la Grèce, le délégué du Nigéria, S.E. M. Mohammed Kawu Ibrahim a été élu à l'unanimité Président du Comité.
4. Au cours de la séance plénière de la Conférence tenue le 5 septembre 2008, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté un rapport préliminaire et a informé la Conférence qu'à 8h30 de ce jour, 50 Etats, et 10 Organisations internationales et groupes internationaux s'étaient inscrits à la Conférence. Des lettres de créance en bonne et due forme avaient été présentées par 21 Etats, une Organisation régionale d'intégration économique, et cinq Organisations internationales et groupes internationaux. Deux Etats avaient été acceptés comme observateurs. Trois Etats avaient présenté des pleins pouvoirs pour signer l'instrument juridique international qui serait adopté par la Conférence.
5. Conformément à la Règle 4 du Règlement intérieur, le Comité a recommandé à la Conférence que toutes les délégations inscrites soient autorisées à participer à la Conférence en attendant la réception de leurs lettres de créance en bonne et due forme; la Conférence a entériné cette recommandation. Le Comité a néanmoins invité les délégations qui n'avaient pas encore soumis leurs lettres de créance à le faire dès que possible.

6. Le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa troisième séance le 11 septembre 2008. En l'absence de S.E. M. Mohammed Kawu Ibrahim, la séance a été présidée par M. Edosa K. Aigbekaen (Nigéria). Lors de cette séance, le Comité a établi que trois nouveaux Etats et quatre Organisations internationales et groupes internationaux s'étaient inscrits à la Conférence depuis sa dernière séance. Des lettres de créance en bonne et due forme avaient été présentées par neuf nouveaux Etats, et sept nouvelles Organisations internationales et groupes internationaux. Neuf nouveaux Etats avaient été acceptés comme observateurs. Trois nouveaux Etats avaient présenté des pleins pouvoirs (dont un avait précédemment présenté des lettres de créance en bonne et due forme) pour signer l'instrument juridique international qui serait adopté par la Conférence.

7. Le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa quatrième séance le 12 septembre 2008, sous la présidence de M. Edosa K. Aigbekaen (Nigéria). Des lettres de créances en bonne et due forme avaient été présentées par cinq nouveaux Etats. Lors de cette séance, le Comité a déclaré que, en tout, 52 Etats, une Organisation régionale d'intégration économique et 13 Organisations s'étaient inscrits à la Conférence. Le Comité a déclaré que les lettres de créance des délégations des 35 Etats ci-après étaient reçues en bonne et due forme:

Albanie	Irlande
Afrique du sud	Italie
Allemagne	Japon
Argentine	Lettonie
Australie	Luxembourg
Autriche	Malte
Brésil	Nigéria
Canada	Pays-Bas
Chili	Pologne
Chine, République populaire de	Qatar
Etats-Unis d'Amérique	République tchèque
Finlande	République de Corée
Espagne	Royaume-Uni
France	Slovénie
Guinée équatoriale	Suède
Grèce	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Indonésie	

8. Les lettres de créances de la délégation d'une Organisation régionale d'intégration économique, la Communauté européenne, ont été considérées comme reçues en bonne et due forme. Les lettres de créances de la Banque centrale européenne (BCE) ont été considérées comme reçues en bonne et due forme.

9. Le Comité a pris note du fait que les onze Etats suivants participaient en tant qu'observateurs:

Burkina Faso	Malawi
Burundi	Mexique
Cambodge	Népal
Cameroun	Tunisie
Fédération de Russie	Venezuela
Jamahiriya arabe libyenne	

9. En outre, les onze Organisations internationales et groupes internationaux ci-après étaient représentés par des observateurs:

Asociación Americana de derecho internacional privado (ASADIP)
Association of Global Custodians (AGC)
Banque des règlements internationaux (BRI)
Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)
European Central Securities Depositories Association (ECSDA)
EuropeanIssuers
Fédération bancaire européenne (FBE)
Fonds monétaire international (FMI)
International Swaps and Derivatives Association Inc. (ISDA)
Trade Association for the Emerging Markets (EMTA)
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

10. Le Comité de vérification des pouvoirs a noté qu'au 12 septembre 2008, les délégations des six Etats ci-après avaient déposé leurs pleins pouvoirs pour signer l'instrument juridique international qui serait adopté par la Conférence.

Belgique	Inde
Danemark	Portugal
Grèce	Royaume-Uni

11. Ces pleins pouvoirs ont été déclarés en bonne et due forme.